

**Chapitre IV :**  
**Conservation des écosystèmes aquatiques**

## **1. Introduction :**

Les objectifs mondiaux, les priorités et axes de travail sur les sujets environnementaux sont régis au niveau international par les trois Conventions "de Rio": la Convention Cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification (EC, 2010).

Maintenir, restaurer voire créer des espaces favorables à la biodiversité est plus que jamais un enjeu fondamental. En effet, la destruction des habitats naturels et la fragmentation du territoire figurent parmi les principales causes d'érosion de la biodiversité et la pression sur les territoires est croissante. Par ailleurs, la préservation des fonctionnalités des écosystèmes s'affirme comme une priorité collective (IUCN, 2015).

La convention sur la diversité biologique (CDB) est la tentative la plus sérieuse, de la part de la communauté internationale, pour faire face à l'appauvrissement des trésors biologiques de la Terre. Alors que les conventions précédentes portaient sur la disparition d'espèces et de biotes, le principal objectif de la Convention sur la diversité biologique est de maintenir «la variabilité du nombre d'organismes vivants». Parmi les autres objectifs avancés figurent la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et la répartition équitable des profits provenant de ces ressources entre pays hôtes et exploitants. Cependant, la signification de l'expression «diversité biologique» comme de ses indicateurs demeure incertaine. Il en va de même des relations entre la Convention sur la diversité biologique et les conventions qui lui sont proches. A ce stade préliminaire, les ambitions des Parties et leurs priorités, doivent encore être clarifiées et précisées (STONE, 2009).

### **Le marqueur Rio « biodiversité » :**

Le Marqueur Rio biodiversité est utilisé pour toutes les activités contribuant à un (ou plusieurs) des trois objectifs de la Convention, à savoir: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques (EC, 2010).

### **Le marqueur Rio « changement climatique » :**

Depuis 2009, il y a deux Rio Marqueurs, un orienté vers l'atténuation, et l'autre orienté vers l'adaptation. Le Rio Marqueur sur l'atténuation est utilisé pour marquer

les projets qui contribuent à stabiliser la concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère, soit en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, soit par l'augmentation de la séquestration du carbone atmosphérique (reforestation...) ou la protection des stocks de carbone actuels (protection des forêts...). Le Rio Marquer sur l'adaptation est utilisé pour identifier les activités qui ciblent à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux impacts des changements climatiques et leurs risques (EC, 2010).

### **Le marqueur Rio « désertification » :**

Le Marqueur Rio Désertification est utilisé pour toutes les activités visant à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides ou subhumides, par la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état des terres dégradées ou la restauration des terres désertifiées (EC, 2010).

### **2. Notion de « Dynamique écologique »**

À l'échelle d'un territoire, une dynamique écologique s'organise à partir d'un ensemble de réseaux écologiques. Un réseau écologique comprend les éléments suivants :

- Un ou plusieurs continuums écologiques (zone nodable + zone d'extension)
- Un ou plusieurs corridors écologiques
- Une ou plusieurs zones relais

### **3. Définition de la zone nodable et la zone d'extension :**

La ZN est un habitat ou ensemble d'habitats dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle de vie d'une espèce (nutrition, reproduction, survie). Les zones nodales sont des réservoirs de biodiversité.

La ZE est un espace de déplacement des espèces en dehors des zones nodales composé de milieux plus ou moins dégradés et plus ou moins facilement franchissables. Elles jouent le rôle de zones « tampon » en préservant l'intégrité écologique des zones nodales.

#### **4. Protocole de Nagoya :**

C'est un protocole qui donne suite aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique en augmentant la sécurité juridique et la transparence, tant pour le fournisseur que pour l'utilisateur, et ce en créant des conditions d'accès aux ressources génétiques plus prévisibles et en garantissant le partage des avantages au moment où les ressources génétiques quittent la Partie contractante qui les fournit (PNUE, 2012).

L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, publiée en 2005, a divisé les services fournis par les écosystèmes en quatre catégories :

- Les services d'approvisionnement, c'est-à-dire la fourniture de produits ayant un bénéfice direct pour les populations, et souvent une valeur monétaire précise, comme le bois provenant des forêts, les plantes médicinales, les poissons provenant des océans, des rivières et des lacs ;
- Les services de contrôle, c'est-à-dire l'ensemble des fonctions exercées par les écosystèmes qui revêtent souvent une grande valeur, mais ne se sont généralement pas vus attribuer une valeur monétaire sur les marchés classiques. Ils incluent la régulation du climat grâce au stockage du carbone et au contrôle des précipitations locales, à l'élimination des polluants par filtrage de l'air et de l'eau et à la protection contre les catastrophes naturelles (glissements de terrain, tempêtes côtières, etc.) ;
- Les services culturels, qui n'apportent pas de bénéfices matériels directs, mais qui contribuent plus largement aux besoins et aux désirs de la société et, par conséquent, à la volonté des gens de contribuer financièrement à la conservation. Ils incluent la valeur spirituelle attachée à des écosystèmes particuliers tels que les bois sacrés, ainsi que la beauté esthétique des paysages ou du littoral qui attire les touristes ;
- Les services de soutien, qui ne profitent pas directement aux populations, mais qui sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et sont, par conséquent, indirectement responsables des autres services. Ils incluent, par exemple, la formation des sols et les processus de croissance des plantes.

## **5. Gestion intégrée des écosystèmes :**

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une méthode de gestion qui prend en compte les différents écosystèmes connectés entre eux pour assurer une conservation holistique de la biodiversité et des différents types d'habitat. Cela permet de respecter les interactions entre les écosystèmes dont l'homme dépend. Véritable outil de gouvernance des territoires littoraux et côtiers, la gestion intégrée permet de s'assurer que le fonctionnement des écosystèmes n'est pas altéré par les activités humaines et qu'ils répondront, à long terme, aux besoins fondamentaux des populations. Créée à la suite du sommet de Rio en 1992, la GIZC prend en compte simultanément les enjeux environnementaux (terrestres et marins), économiques et sociaux d'une zone en tant que territoire cohérent de réflexion et d'action. Terres humides, mangroves, dunes de sable, massifs rocaillieux, prairies de mer, récifs coralliens et eaux libres sont connectés les uns aux autres à travers des processus biologiques, physiques et chimiques pouvant prendre de multiples formes. En raison de cette connectivité écologique, ce qui se passe dans un écosystème (de positif ou de négatif) a automatiquement des répercussions sur tous les organismes présents.

<b>Bénéfices environnementaux</b>	<b>Bénéfices économiques et sociaux</b>
Protection des espèces endémiques menacées	Amélioration des conditions de vie des familles de pêcheurs et diversification des revenus
Maintien et accroissement des récifs coralliens	Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques
Restauration progressive de la biodiversité dans les zones protégées	Renforcement des capacités et des connaissances en matière d'écologie marine et de protection d'aires
Lutte contre le réchauffement climatique (préservation des herbiers marins)	Renforcement des compétences scientifiques
	Développement de l'écotourisme